

**Assemblée générale**

Distr. générale
21 juillet 2015
Français
Original : anglais/arabe/espagnol

Soixante-dixième session

Point 103 de l'ordre du jour provisoire*

**Renforcement de la sécurité et de la coopération
dans la région de la Méditerranée****Rapport du Secrétaire général****Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Réponses reçues des gouvernements	3
Portugal	3
Espagne	3
Qatar	7

* A/70/150.



I. Introduction

1. L'Assemblée générale, dans sa résolution 69/80, a félicité les pays méditerranéens des efforts qu'ils déployaient pour faire face de façon globale et concertée aux défis qui leur sont communs, dans un esprit de partenariat multilatéral, leur objectif général étant de faire du bassin méditerranéen un espace de dialogue, d'échange et de coopération, garantissant la paix, la stabilité et la prospérité, les a encouragés à intensifier ces efforts, notamment par des échanges multilatéraux concrets et durables, et a reconnu le rôle qui revenait à l'Organisation des Nations Unies dans la promotion de la paix et de la sécurité régionales et internationales.
2. L'Assemblée générale a estimé que l'élimination des obstacles que constituaient, notamment, les écarts de développement économique et social ainsi que la promotion du respect de l'entente entre les cultures de l'espace méditerranéen contribueraient à renforcer la paix, la sécurité et la coopération entre les pays de la région dans le cadre des instances existantes.
3. L'Assemblée a invité tous les États de la région de la Méditerranée qui ne l'avaient pas encore fait à adhérer à tous les instruments juridiques relatifs au désarmement et à la non-prolifération issus de négociations multilatérales, de manière à créer les conditions nécessaires au renforcement de la paix et de la coopération dans la région. Elle a engagé tous les États de la région à favoriser la mise en place des conditions nécessaires au renforcement des mesures de confiance mutuelle en traitant toutes les questions militaires dans un esprit de franchise et de transparence, notamment en participant au Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires et en communiquant des données et informations exactes au Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies.
4. L'Assemblée a engagé les pays méditerranéens à renforcer davantage leur coopération dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris le risque d'utilisation d'armes de destruction massive par des terroristes, compte tenu des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la question, ainsi que dans la lutte contre la criminalité internationale et les transferts illicites d'armes et contre la production, la consommation et le commerce illicites de drogues, qui mettent gravement en danger la paix, la sécurité et la stabilité de la région, empêchant la situation politique, économique et sociale de s'améliorer, qui compromettent les relations amicales entre les États, entravent le développement de la coopération internationale et aboutissent à la négation des droits de l'homme et des libertés fondamentales et à la destruction du fondement démocratique des sociétés pluralistes.
5. L'Assemblée a en outre prié le Secrétaire général de présenter un rapport sur les moyens de renforcer la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée. Le présent rapport est soumis comme suite à cette demande, sur la base des informations reçues des États Membres.
6. À cet égard, une note verbale datée du 9 février 2015 a été adressée à tous les États Membres sollicitant leurs vues sur le sujet. Les réponses reçues au moment de l'établissement du présent rapport figurent à la section II ci-dessous. Celles qui seront reçues ultérieurement seront publiées comme additifs au présent rapport.

II. Réponses reçues des gouvernements

Portugal

[Original: anglais]
[4 mai 2015]

À sa soixante-neuvième session, l'Assemblée générale des Nations Unies, rappelant les résolutions qu'elle avait préalablement adoptées sur la question, a réaffirmé l'importance de la coopération entre les pays de la Méditerranée, instrument essentiel de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement de la région, qui recouvre les pays européens ainsi que ceux du Maghreb et du Moyen-Orient.

Le Portugal coopère avec les pays méditerranéens en matière de défense, en participant activement à des projets qui ont contribué au resserrement des liens entre les pays européens et la région du Moyen-Orient, comme par exemple le Partenariat euro-méditerranéen et le Processus de Barcelone rebaptisé Union pour la Méditerranée, dont le Portugal est membre, ou encore l'Alliance des civilisations.

Il participe également à l'Initiative 5+5 Défense, dont font partie 10 pays de la région méditerranéenne, à savoir l'Algérie, l'Espagne, la France, l'Italie, la Libye, Malte, le Maroc, la Mauritanie, le Portugal et la Tunisie, qui collaborent dans les domaines de la coopération militaire, des questions de sécurité et des situations d'urgence civile.

Par l'intermédiaire de l'Union européenne, le Portugal a participé à différents programmes sur la maîtrise des armements dans la région du Sahel. Ces programmes prévoient notamment le marquage et le traçage des armes légères et de petit calibre.

Le Portugal a offert en temps voulu l'un de ses avions pour garantir la sûreté et la sécurité du navire américain *Cape Ray*, à bord duquel des produits chimiques syriens ont été détruits par hydrolyse dans la mer Méditerranée.

Il a participé, avec ses partenaires régionaux, à des activités dans plusieurs domaines du désarmement, en vue de renforcer la sûreté et la sécurité dans la région de la Méditerranée.

Espagne

[Original : espagnol]
[29 mai 2015]

Pour des raisons historiques et géographiques, la région de la Méditerranée a toujours constitué un domaine d'intérêt prioritaire pour l'Espagne à tous les égards.

L'Espagne exprime clairement, dans sa Stratégie de sécurité nationale adoptée en 2013, son ferme attachement au renforcement de la sécurité et de la coopération dans cette zone, signalant que l'Europe et la Méditerranée sont [ses] grandes priorités stratégiques.

La paix, la stabilité et la prospérité de la rive méridionale de la Méditerranée sont prioritaires pour la sécurité nationale et celle de l'Europe entière. La position

stratégique de l'Espagne dans la région est en train d'évoluer en raison des changements qui s'y opèrent, et dont la conséquence principale à ce jour est l'élection démocratique de gouvernements responsables devant leurs citoyens. Toute transition est complexe et présente autant de possibilités que de risques. L'exclusion de groupes sociaux ou l'usage de la violence pour obtenir des avantages politiques peuvent engendrer une grande instabilité et avoir des répercussions très négatives sur les pays de la rive sud et la sécurité de la région entière.

De concert avec l'Union européenne et la communauté internationale, l'Espagne appuiera les efforts faits par les pays de la zone pour atteindre un niveau plus élevé de développement social et économique, ainsi qu'une plus grande stabilité politique. Une région stable, démocratique et plus prospère est la meilleure garantie de sécurité pour tous les pays de la région de la Méditerranée. Cependant, l'instabilité politique et l'absence de perspectives économiques pour une grande partie de la population de ces pays ont des conséquences directes sur la sécurité du Sahel et peuvent affecter l'Espagne et l'Europe.

L'Espagne s'intéresse particulièrement au Maghreb. En collaboration avec les autres pays de la zone, nous devons faire face aux défis que rencontrent les deux rives, comme la promotion de l'état de droit, le développement économique et la cohésion sociale, la consolidation de modèles économiques encourageant l'intégration de tous les citoyens, la stabilisation de l'approvisionnement en énergie, la réglementation et le contrôle des flux migratoires, ainsi que la lutte contre le terrorisme et le trafic illicite international, y compris le trafic de drogues.

L'Espagne doit renforcer la sécurité commune dans la région de la Méditerranée, non seulement de façon bilatérale, mais aussi grâce à la promotion et à la mise en place de cadres de coopération plus larges, tels que l'Union pour la Méditerranée, la Politique européenne de voisinage et d'autres instances telles que l'Initiative 5+5 Défense, le Dialogue méditerranéen de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou encore l'Initiative de coopération d'Istanbul de 2004.

La région de la Méditerranée est toujours le théâtre de conflits très complexes de longue date qui menacent la sécurité de tous. Des crises comme celles que connaissent la Libye ou la Syrie nous rappellent que nous vivons dans un espace fragile et sensible en matière de sécurité, en proie aux attaques de mouvements extrémistes venus de régions plus éloignées et qui profitent de l'instabilité des États pour occuper les espaces échappant au contrôle des gouvernements.

L'Espagne continuera notamment à travailler dans le cadre de l'Union européenne en vue de régler définitivement le conflit israélo-palestinien selon les critères convenus. En outre, en ce qui concerne la question du Sahara occidental, conformément aux résolutions de l'ONU et en tant que membre du Groupe des Amis du Sahara occidental, l'Espagne reste déterminée à trouver une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable pour les parties. De même, elle contribuera à régler de façon juste et définitive le problème de Chypre et elle collaborera avec la Turquie en sa qualité d'acteur régional en matière de sécurité et de stabilité de la Méditerranée orientale.

La Directive de défense nationale 1/2012, du 30 juillet 2012, présente le contexte stratégique qui définit les questions les plus importantes au niveau international, telles que l'émergence de nouvelles puissances mondiales et le renforcement des puissances en place, la crise financière et économique mondiale,

les troubles dans la région de la Méditerranée, l'instabilité dans la région du Sahel, la prolifération nucléaire et la piraterie.

La région de la Méditerranée a donc besoin d'un cadre d'action et de décision permanent. La politique de défense espagnole est gouvernée par les critères suivants :

- Elle est en stricte conformité avec le droit international ;
- Elle revêt un caractère clairement multilatéral et se développe dans le cadre des différentes initiatives et organisations auxquelles est associée l'Espagne : le Dialogue méditerranéen engagé dans le cadre de l'OTAN, l'Union pour la Méditerranée¹ dans le cadre de l'Union européenne, les activités menées avec les États méditerranéens associés pour la coopération de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Initiative 5+5 Défense, à laquelle l'Espagne participe aux côtés de neuf autres pays situés sur les deux rives de la Méditerranée. Dans toutes ces instances multilatérales, l'Espagne ne cesse de mener une politique active et de faire preuve d'un engagement résolu s'agissant des différentes dimensions de cette coopération ;
- L'Espagne appuie toutes les initiatives en matière de sécurité et de défense qui facilitent le dialogue et encouragent la coopération bilatérale avec les pays de la région de la Méditerranée, notamment par le biais de la diplomatie de défense.

Il s'agit en effet d'une politique qui repose sur un niveau d'engagement élevé, comme en témoigne la présence de l'Espagne en Méditerranée orientale. Au Liban, dans le cadre de la mission complexe confiée à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, la présence espagnole compte 576 effectifs qui œuvrent en faveur de la stabilité générale dans un cadre concret revêtant de multiples dimensions, en axant leurs efforts sur la région du Proche-Orient, mais également sur l'ensemble du monde.

On ne peut toutefois nier que la région de la Méditerranée est très complexe et diverse à maints égards, sur les plans social, religieux et économique et en ce qui concerne les systèmes de valeurs. C'est pourquoi le plus grand défi consiste à trouver et à définir une formule propice à l'intégration et la coopération.

Il existe par ailleurs d'importantes différences de vues, portant également sur la notion de sécurité et de défense. L'adoption d'un train de mesures de confiance et de sécurité entre les pays méditerranéens pourrait se révéler déterminante. Ainsi, un dispositif à l'efficacité avérée, comme il en existe actuellement dans le cadre de l'OSCE, peut-il être un bon point de départ si on l'adapte au contexte méditerranéen et si l'on met l'accent sur la non-prolifération comme meilleure méthode pour remédier au manque d'engagement vis-à-vis des traités internationaux de contrôle des armements de la part des acteurs non étatiques des pays ayant des problèmes de sécurité.

¹ L'Union pour la Méditerranée est une instance de coopération établie le 13 juillet 2008, lors du Sommet de Paris pour la Méditerranée, dans le but de faire progresser les processus de paix et la stabilité dans la région de la Méditerranée. Elle se compose de 43 pays, représentant plus de 750 millions de citoyens de pays situés sur les côtes méditerranéennes et de pays appartenant à l'Union européenne. Elle vise à encourager la coopération sur des projets de développement précis et par là l'intégration régionale.

Ce système pourrait être fondé sur une charte de la sécurité méditerranéenne, qui envisagerait cette zone géographique comme un espace de sécurité indivisible et comporterait des mesures de confiance et de sécurité, un code de bonne conduite entre les États riverains, ainsi qu'un mécanisme d'échange de l'information qui permettrait aux pays de la région de mieux coordonner leurs propres programmes de sécurité.

Parmi les nombreuses mesures qu'il convient de promouvoir aux fins d'établir la confiance mutuelle et de renforcer ainsi la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée, on peut citer celles qui visent à :

- Renforcer la coopération face aux menaces à la sécurité dans le monde : prolifération des armes de destruction massive, terrorisme, criminalité organisée, flux massifs de population et trafic de drogues;
- Créer des mécanismes de consultation et d'échange de renseignements militaires;
- Coopérer à la mise en place de mécanismes de prévention des conflits, de gestion des crises et de relèvement en période postconflictuelle;
- Promouvoir la signature, la ratification et les objectifs des traités et accords internationaux sur le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération;
- Promouvoir la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient;
- Renforcer la coopération, l'intégration et la participation des pays méditerranéens aux opérations de maintien de la paix, notamment les opérations déployées dans cet espace géographique;
- Renforcer les programmes de coopération et d'assistance dans le domaine de la sécurité et de la défense, en favorisant l'échange d'unités et d'observateurs militaires dans le cadre des exercices militaires, des cours de formation, des visites dans les unités militaires ou des réunions entre les principaux pays;
- Renforcer et consolider les mécanismes d'appui des forces armées aux autorités civiles en cas d'urgence ou de catastrophe;
- Continuer de promouvoir l'action de l'Initiative 5+5 Défense, à laquelle l'Espagne participe aux côtés de l'Algérie, de la France, de l'Italie, de la Libye, de Malte, du Maroc, de la Mauritanie, du Portugal et de la Tunisie. Officiellement instituée par la déclaration ministérielle de Cagliari, le 10 décembre 2008, l'Initiative est un groupe virtuel qui a pour objectifs de traiter des problèmes de défense communs aux 10 pays participants, d'améliorer la connaissance mutuelle d'une rive à l'autre de la Méditerranée occidentale, de partager les expériences, et d'établir des contacts afin de constituer un réseau entre élèves. Chaque année, les activités de l'Initiative sont réparties, à titre volontaire, entre les pays membres;
- Renforcer les programmes de coopération en matière de sécurité maritime et de contrôle du commerce maritime;
- Poursuivre la politique des séminaires internationaux sur la sécurité et la défense en Méditerranée, qui sont organisés chaque année à Barcelone depuis

2002 afin de contribuer au débat politique et théorique sur la sécurité et la défense en Méditerranée;

- Promouvoir des activités permettant d'améliorer la transparence dans la planification de la défense et les procédures de contrôle budgétaire nationales;
- Promouvoir les activités visant à encourager le contrôle démocratique de la défense et des forces de sécurité des États.

En application de ce qui précède, l'Espagne a assumé en 2014 la présidence par roulement de l'Initiative 5+5 Défense, dans le cadre de laquelle elle a mené un séminaire sur la problématique hommes-femmes dans les forces armées, organisé des réunions des ministres de la défense et des relations extérieures des pays membres de l'Initiative, mis en place un module pédagogique intermédiaire dispensé dans le cadre de l'Initiative 5+5 Défense ou encore effectué un exercice de sécurité maritime dans la mer Méditerranée.

Qatar

[Original : arabe]

[14 avril 2015]

- Il faut éliminer toutes les causes de tension dans la région et promouvoir par des voies pacifiques des solutions équitables et durables aux problèmes persistants de la région pour garantir le retrait des forces d'occupation étrangères et le respect de la souveraineté de tous les pays du bassin méditerranéen; adhérer aux principes de non-ingérence sous toutes ses formes, de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et d'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force, conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes de l'ONU; et aboutir impérativement à un règlement équitable de la question de Palestine, qui revêt un caractère urgent.
- Les pays de la région de la Méditerranée doivent prendre des mesures coordonnées globales, dans un esprit de partenariat multipartite, en vue d'atteindre l'objectif général qui est d'instaurer une zone de dialogue, d'échange et de coopération, de manière à garantir la paix, la stabilité et la prospérité, au moyen d'un dialogue actif, concerté, multipartite et permanent entre les États de la région.
- Il faut éliminer les disparités économiques et sociales en matière de développement et promouvoir le respect et une meilleure compréhension entre les cultures de la région.
- Tous les pays de la Méditerranée qui ne l'ont pas encore fait doivent adhérer à l'ensemble des instruments juridiques relatifs au désarmement et à la non-prolifération, de manière à créer les conditions nécessaires au renforcement de la paix et de la coopération dans la région.
- La communauté internationale doit encourager les États de la région de la Méditerranée à resserrer davantage leur coopération dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris l'utilisation éventuelle par des terroristes d'armes de destruction massive, tout en tenant compte des résolutions de l'ONU, ainsi que dans la lutte contre la

criminalité internationale et les transferts illicites d'armes et contre la production, la consommation et le commerce illicites de stupéfiants.

- La communauté internationale doit encourager tous les États de la région à promouvoir des conditions propices au renforcement de mesures de confiance, et notamment une véritable ouverture et transparence en ce qui concerne toutes les questions relatives à la sécurité régionale, qui est étroitement liée à la sécurité mondiale.
-